



Prévention

Risques d'incendie : la vigilance s'impose !

“ **La prévention du risque incendie est essentielle dans toute exploitation agricole. Les raisons d'un départ de feu peuvent être multiples : auto-échauffement de foin, surtension électrique, chauffage, manque de maintenance ou d'entretien d'engins agricoles... avec des conséquences souvent très lourdes pour l'exploitation. Le point avec Gilles Bonnet, ingénieur en prévention chez Groupama Rhône-Alpes Auvergne.** ”

Quelles sont les causes d'incendies les plus fréquentes dans les exploitations agricoles ?
Gilles Bonnet : « D'après une enquête réalisée par Groupama France sur la période 2016-2019 sur une base d'environ 1 200 sinistres supérieurs à 50 000 € de dégâts, 25 % des incendies sont causés par l'action d'un tiers, volontaire ou accidentelle. L'électricité est en cause dans 16 % des départs de feu, tandis que les engins agricoles sont à l'origine de 10 % des incendies dans les fermes. L'auto-échauffement du fourrage provoqué par la fermentation du foin, concerne 8 % des accidents, les travaux par points chauds 6 % (NDLR, ponçage, soudure, découpe, meulage, travaux de toiture, brasages...) et le chauffage 5 %. 23 % des incendies sont classés dans la catégorie "causes indéterminées", lorsque les raisons du départ de feu ne peuvent pas être tranchées. »

Toutes les filières sont-elles logées à la même enseigne en matière d'incendie ?
G.B. : « Chaque filière a ses propres spécificités et des contraintes logistiques et matérielles à respecter pour éviter un incendie. Ce qui implique qu'elles sont exposées à des risques différents selon les activités exercées. Selon cette même enquête, les exploitations « d'agriculture générale » (NDLR, activité agricole n'ayant pas de spécialité) représentent 18 % des coûts de l'ensemble des sinistres observés sur la période 2016-2019. Suivent les exploitations bovin lait avec 7 % des coûts et les élevages spécialisés hors sol (3 %). Pour ces derniers, chaque sinistre coûte très cher car il en découle rapidement des pertes matérielles et d'animaux très importantes. L'électricité est souvent à l'origine de l'incendie dans ce type de bâtiment énergivore, surtout l'hiver. L'élevage bovin, la viticulture, le maraîchage et l'horticulture ne sont que très peu impactés (environ 2 % des coûts

de la totalité des sinistres). Notons aussi que les retraités exploitants agricoles représentent 20 % des agriculteurs impactés par un incendie sur leur ferme. La raison qui semble la plus probable : des installations anciennes et une démarche de prévention sans doute moins marquée que chez les jeunes exploitants. »

En quoi consiste la première visite effectuée par les chargés de prévention de Groupama ?
G.B. : « La visite d'entrée en portefeuille figure parmi les clauses du contrat d'assurance. L'objectif de cette rencontre est de limiter le risque incendie sur l'exploitation. Peuvent suivre ensuite des visites de suivi tous les deux ou trois ans, si il y a eu des installations ou des travaux sur la ferme. Nos douze experts font le tour de la ferme avec l'agriculteur, vérifient les installations électriques, s'assurent de la séparation des lieux dans les cas où il y a plusieurs activités, si les câbles passent au bon endroit et respectent la norme... Nous faisons aussi de la prévention auprès des jeunes agriculteurs en leur proposant une visite orientée conseil chez nous. Souvent ils viennent d'intégrer un Gaec et cela nous permet de refaire une visite sur l'exploitation. Aujourd'hui, elles sont mieux tenues par les chefs d'entreprise avec un meilleur suivi de la réglementation imposée (le Code du travail - ICPPE) et un meilleur entretien des engins agricoles et des différents process. Lors de cette visite on regarde aussi les moyens de protection qu'ils ont sous la main pour pouvoir intervenir rapidement en cas de départ de feu. »

Quelles sont les mesures de prévention à mettre en place pour éviter le départ d'un sinistre ?
G.B. : « Pour déclencher un incendie, il faut que trois éléments entrent en contact : le combustible (le composé chimique), le comburant (l'air) et l'énergie d'activation (l'étincelle). C'est ce qu'on appelle



Gilles Bonnet, ingénieur en prévention chez Groupama Rhône-Alpes Auvergne.

le triangle du feu. Pour éviter un incendie, il suffit souvent juste de mettre en place des mesures simples d'organisation. La première règle à avoir en tête : la séparation des bâtiments (stockage, remisage, ateliers). Ils doivent tous être séparés d'au moins dix mètres. Autre recommandation : laisser refroidir son tracteur loin des bâtiments, lorsqu'il a fonctionné pendant plusieurs heures. Nous demandons aussi, dans l'idéal, d'équiper son tracteur d'un coupe-circuit qui stoppe net l'alimentation de la batterie. Le nettoyage des engins est primordial pour prévenir les départs de feu dus au dépôt de poussières de foin et de paille aux alentours des pots d'échappement. Les poussières qui s'accumulent dans les transmissions sont très dangereuses. D'où l'importance de les nettoyer et de bien les graisser. Sur la moissonneuse-batteuse un extincteur de 9 litres doit être présent et accessible en cas d'incendie. Attention aussi au coffret électrique qui reste ouvert. Il doit être fermé, étanche, loin du stockage des combustibles. La moindre poussière en contact avec un point chaud peut s'enflammer. »

L'auto-échauffement du fourrage représente un possible danger pour les éleveurs...

G.B. : « Dans 80 % des cas, les auto-échauffements de fourrage se passent

au mois de juillet. C'est souvent la botte tout en fond du stockage qui monte en autofermentation par manque d'aération. Généralement, on s'en aperçoit à l'odeur. Il faut impérativement laisser sécher au maximum les bottes dans les champs avant de les rentrer dans les bâtiments, surtout s'il a plu quelques jours ou heures avant. Le risque d'autofermentation de fourrage est alors encore plus important car l'hygrométrie (le taux d'humidité) est plus élevée. Aujourd'hui, il existe des sondes connectées qui, une fois placées dans les bottes de foin, affichent la température sur le téléphone via une application. Ces sondes peuvent aussi être placées sur la fourche du tracteur. Si la température dépasse les 70 °C, il est impératif d'appeler les pompiers avant de débotteler. »

Quelles précautions faut-il prendre pour éviter les risques de surtension électrique ?

G.B. : « La surtension électrique peut arriver dans deux cas : soit en cas de travaux sur votre ligne, lorsque le fournisseur d'électricité entreprend des travaux sur ses postes à haute tension - on est alors confronté à des pics de tension élevés - soit lorsque la foudre frappe la ligne électrique qui alimente l'exploitation agricole ou le bâtiment lui-même, causée par un violent orage. Nous demandons aux agriculteurs la mise en place de parafoudre dans le tableau électrique général afin de limiter les surtensions. Nous pouvons aussi en demander un deuxième vers un élément électrique sensible. Beaucoup d'appareils sont aujourd'hui équipés de composants électroniques sensibles, comme des ordinateurs et des transmissions radio, wifi... Lorsque des millions de volts tombent sur un bâtiment, cela peut faire de gros dégâts. Heureusement, ce n'est pas fréquent, mais ça peut arriver. Mieux vaut prévenir que guérir ! »

Propos recueillis par Alison Pelotier



Pour déclencher un incendie, il faut que trois éléments entrent en contact : le combustible (le composé chimique), le comburant (l'air) et l'énergie d'activation (l'étincelle). C'est ce qu'on appelle le triangle du feu.

INTERVIEW / En première ligne face aux incendies, les pompiers interviennent tout au long de l'année au service des agriculteurs. Retour avec le lieutenant-colonel Alain Pradon du SDIS de la Drôme sur les règles de prévention à respecter pour prévenir tout risque d'incendie.

« Composer le 18 ou le 112 reste la règle d'or en cas d'incendie »

Quels sont les principaux types d'incendies auxquels vous faites face en agriculture ?

Lieutenant-colonel Alain Pradon : « Sur la période hivernale, les propriétaires terriens, et donc les agriculteurs, disposent d'une autorisation de feu qui leur est délivrée par la mairie. Bien sûr, les secours en sont informés mais il peut arriver que le feu leur échappe. Ce type de feu ne part généralement pas très vite car la météo n'y est pas propice mais les conditions d'intervention sont souvent difficiles. L'été, un département comme la Drôme, représente en moyenne une centaine d'interventions qui se concentrent principalement entre le 15 juin et le 15 juillet. Si le nombre de feux agricoles n'augmente pas significativement, on constate au fil des années les effets de la déperdition croissante des terres agricoles. Le danger désormais, c'est que lorsque nous avons à gérer un incendie sur une exploitation agricole, nous devons aussi nous préoccuper des habitations qui sont de plus en plus proches. »

Quelles sont les situations les plus critiques à gérer pour vous ?

L.C. A.P. : « En été, nous sommes très souvent confrontés à des feux de blé ou d'orge qui partent vraiment très vite. En période de moissons notamment, le risque est important que ce soit pendant ou même après le travail. Nous devons traiter de nombreux incendies causés par des problèmes mécaniques ou électroniques sur les machines. Sur une moissonneuse-batteuse par exemple, la moindre étincelle peut faire des ravages. En géné-



Le lieutenant-colonel Pradon du SDIS de la Drôme.

ral, hors conditions météorologiques extrêmes, le feu ne part pas comme cela et ce sont plutôt des imprudences qui conduisent au déclenchement d'un incendie. Heureusement, dans les territoires ruraux, les agriculteurs sont bien informés et beaucoup d'entre eux sont pompiers volontaires même si c'est de moins en moins le cas au fil des années. »

Quels conseils de prévention délivrez-vous aux agriculteurs ?

L.C. A.P. : « Les agriculteurs qui ont des grandes cultures doivent veiller à bien enlever du champ le blé qui vient d'être moissonné car le risque d'incendie est encore présent. Les feux de fourrage peuvent aussi partir très vite et nous conseillons aux agriculteurs d'installer des capteurs thermiques et des caméras de surveillance pour avoir en permanence

FEUX DE VÉGÉTATION / Une campagne nationale de prévention



Pas de combustible contre la maison bois, fuel, butane...

La campagne de prévention a été renouvelée début juin pour la quatrième année consécutive.
En 2019, 15 000 hectares de végétation ont brûlé en France, soit l'équivalent de 21 000 terrains de football. Adopter les bons comportements pourrait permettre d'éviter chaque année des catastrophes naturelles et humaines. Le message du ministère de la Transition écologique dans le cadre de sa campagne nationale de prévention est clair : dans leur immense majorité, les feux de végétation peuvent être évités. En effet « 90 % des feux de forêt sont d'origine humaine » et « 50 % des feux sont dus à une imprudence », indique le ministère sur le site dédié : « Feux de forêt et de végétation : les prévenir et s'en protéger » (feux-foret.gouv.fr).

La campagne a été renouvelée début juin pour la quatrième année consécutive, en lien avec le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'ONF et Météo France. L'objectif de cette action de sensibilisation, qui concerne toutes les régions de France, est de diffuser les bons comportements à adopter pour prévenir les risques de départ de feu et réagir en cas de début d'incendie. « Celle-ci porte à la fois sur les feux de forêt, mais également sur tous les autres feux de végétation (friches, bords de voies routières et ferrées, champs, landes, fougères...). Un mégot de cigarette jeté, un barbecue, des combustibles stockés trop près des habitations, des outils sources d'étincelles manipulés près d'espaces naturels : ces gestes en apparence anodins peuvent provoquer des départs de feux de végétation, en forêt ou près de zones naturelles », reprend le ministère de l'Agriculture sur son site Internet. Un film d'une minute rappelle justement ces bons gestes.

Changement climatique

Si les activités humaines sont à l'origine de la plupart des incendies de végétation, ceux-ci étaient majoritairement localisés dans les régions et les départements les plus chauds et secs du pays. Avec le changement climatique et ses effets, de nouvelles zones sont désormais touchées elles aussi par le risque d'incendie, notamment dans le Nord-Ouest de la France : Pays de la Loire, Centre-Val de Loire et Bretagne. « Ains, 50 % des forêts métropolitaines seront soumises au risque incendie élevé dès 2050. Dans les zones déjà touchées telles que la Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Occitanie, la Corse et la Nouvelle-Aquitaine, le risque d'incendie pourrait s'intensifier et s'étendre à la moyenne montagne, dès les printemps, à cause de l'aménagement du couvert neigeux », précise le ministère de l'Agriculture. Il est même à craindre que la saison des incendies ne se limite plus à la période estivale mais passe « à six mois dans un avenir proche ». ■

Propos recueillis par Pierre Garcia

TÉMOIGNAGE / Christophe Ferret, éleveur bovins lait et ovins à Chaumont-le-Bourg (Puy-de-Dôme) et trésorier du service de remplacement Aura a été confronté à un incendie accidentel l'été dernier. Un épisode qui aurait pu tourner au drame sans l'aide des pompiers et du voisinage.

Un incendie maîtrisé qui aurait pu tourner au drame

8 août 2020. Jour de canicule. Il est 17 h 30 lorsque le père de Christophe Ferret voit les premières fumées noires sortir de sa ferme. Le Gaec de Tonvic à Chaumont-le-Bourg (Puy-de-Dôme). Il n'en croit pas ses yeux. « Ce jour-là, il faisait horriblement chaud. Mon fils est venu me chercher en me disant : « Il y a le feu là-haut ! J'étais avec mes vaches laitières, à 500 mètres de la ferme, j'ai couru vers le bâtiment d'élevage. 3 000 bottes de foin ont pris feu et ont incendié notre bâtiment de stockage. 1 500 tonnes de fourrage sont parties en fumée », raconte l'éleveur installé avec son père et son oncle depuis 2001.

200 agneaux sauvés des flammes
 C'est au moment où le feu se répand jusqu'à la bergerie que l'incendie aurait pu tourner au drame. « Grâce aux voisins nous avons pu faire sortir nos 200 agneaux. Heureusement,

nos n'avons perdu aucun animal. Les pompiers sont vite arrivés, ont sorti la grande échelle et aspergé d'eau le bâtiment d'élevage. Ils ont fini d'éteindre le feu le lendemain à 3 heures du matin », poursuit-il. Si l'habitation de son père qui touche une partie de l'exploitation a pu être sauvée, 3 000 m² de bâtiment d'élevage se sont évaporés. « Le lendemain, vous êtes entouré de cendres et vous comprenez que tout a crâmé. On vagabonde, on craque, on réfléchit, c'est dur psychologiquement ! C'était la ferme de mon grand-père... », explique, ému, l'éleveur auvergnat de 44 ans pour qui les souvenirs sont encore frais.

Vers un nouveau départ
 Dans les mois qui ont suivi, les assurances ont bien joué le jeu. Les confrères agriculteurs de la commune ont été présents et manifesté leur soutien. « L'hiver dernier nos voisins nous ont loué un de leurs bâtiments d'élevage pour

MSA / " Le premier besoin est celui de parler "

Mise en place par la MSA Ain-Rhône, la cellule d'accompagnement du mal être et prévention du suicide* accompagne les agriculteurs(trices), confrontés à une situation de souffrance. Dès les premiers jours, une assistante sociale ou un conseiller agricole en protection sociale devient leur interlocuteur privilégié et propose les professionnels les plus adaptés selon les besoins et le degré de détresse. « Dans un premier temps, ils ont souvent besoin d'être accompagnés sur le volet économique et administratif mais il ne faut pas oublier que derrière un agriculteur ou une agricultrice touché(e) il peut y avoir un conjoint(e), des enfants... Sur notre territoire nous avons passé des conventions avec 16 psychologues. Souvent le premier besoin est celui de parler », explique François Huguet, sous-directeur en charge de l'action sociale et sanitaire à la MSA Ain-Rhône. Pour être encore plus réactif, la plateforme téléphonique nationale Agri'écoute propose une écoute 7j/7 et 24h/24. Le dispositif Rebond peut aussi être sollicité pour gérer l'urgence et sécuriser la poursuite de l'activité. Sur le secteur du Beaujolais, un réseau sentinelle est en train de se déployer et pourrait être généralisé. « Nous venons de former des vétérinaires, des conseillers municipaux, des retraités, des personnes investies dans la vie locale pour détecter une situation de détresse. Il y a des personnes qui subissent un incendie, qui nous disent ne pas avoir besoin de nous mais qui, quelques temps plus tard, vont mal. Ce réseau va permettre de les identifier et de les accompagner. » ■

A. P.

* Cellule d'accompagnement du mal être et prévention du suicide : 04 78 92 63 30.

Alison Pelotier